

PREINSCRIPTION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

Votre enfant entre à l'école maternelle à la rentrée prochaine ? Vous venez d'arriver sur Caluire et Cuire ? Pour l'inscrire à l'école maternelle ou élémentaire publique, vous devez accomplir une démarche en deux temps :

I. Première étape, deux cas de figure :

- **Vous inscrivez un ou plusieurs enfants pour la première fois dans une école publique de la commune**

Prenez rendez-vous par téléphone avec le service Simplicité au 04 78 98 88 00 ou en ligne sur www.ville-caluire.fr via l'onglet « Mes démarches » (rubrique « enfance jeunesse / première inscription scolaire à Caluire et Cuire – prendre rendez-vous »), afin de créer votre dossier en Mairie.

- **Un ou plusieurs de vos enfants sont déjà scolarisés dans une école publique à Caluire et Cuire et un autre doit rentrer en petite section**

Effectuer vos démarche en ligne sur www.ville-caluire.fr via l'onglet « Mes démarches » (rubrique « enfance jeunesse / vous avez déjà un enfant inscrit dans une école publique caluirarde? ») sur votre compte famille en ligne ou en vous rendant en Mairie.

Les documents à fournir :

- **un justificatif de l'autorité parentale :**

> copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant justifiant de l'autorité parentale,

> en cas de divorce : copie du jugement déterminant l'autorité parentale et les modalités de garde et de résidence de l'enfant,

> en cas de séparation sans jugement ou d'instance de divorce : attestation des deux parents justifiant de leur accord conjoint pour cette inscription et la pièce d'identité de chacun d'entre eux

- **un justificatif de domicile :**

> la copie d'une facture de moins de 3 mois (eau, électricité, gaz, téléphone fixe) ou quittance de loyer

> en cas d'hébergement de la famille ou de l'enfant chez un tiers : une attestation sur l'honneur

remplie et signée par l'hébergeant, une copie de sa pièce d'identité, ainsi qu'une copie de son justificatif de domicile (parmi l'une des pièces ci-dessus définies)

- **un certificat de radiation** si votre enfant était scolarisé dans un autre établissement
- **La copie du carnet de santé** ou une attestation médicale de vaccination

Cette formalité effectuée, un certificat de préinscription avec votre école d'affectation vous sera délivré afin que vous puissiez effectuer l'inscription pédagogique auprès de la directrice ou le directeur de l'établissement.

II. Deuxième étape

Effectuer l'inscription pédagogique auprès de l'école en prenant rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école (Coordonnées indiquées sur le certificat de préinscriptions. Privilégier un contact par courriel).

Quelques précisions

Si votre enfant entre à l'école élémentaire au sein du même groupe scolaire, vous n'avez aucune démarche à faire auprès de la Ville. **Cependant, si votre enfant bénéficiait d'une dérogation au périmètre scolaire, vous devez renouveler la demande de dérogation auprès de la Ville lors de l'entrée au CP.**

Vous emménagez sur Caluire et Cuire, vous déménagez sur un autre quartier au sein de la commune, et votre enfant a déjà été scolarisé dans une autre école. Si vous souhaitez qu'il soit scolarisé au plus près de votre nouveau domicile, vous devez :

- solliciter auprès du directeur de son école actuelle un certificat de radiation
- engager une démarche d'inscription comme décrit précédemment.

Si vous souhaitez préparer l'inscription de votre enfant à l'accueil du matin, à la restauration scolaire, ou au centre aéré Caluire Juniors, merci de vous munir de votre attestation CAF

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 VALANT DOSSIER UNIQUE FAMILLE

III. ENFANT

NOM : PRÉNOM :

SEXE : ☐ Féminin ☐ Masculin

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE (commune et département) :

☐ France ☐ Autre pays

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

IV. RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT (cocher la mention utile)

☐ le père et la mère ☐ le père uniquement ☐ la mère uniquement ☐ le tuteur ☐ autre

V. SITUATION FAMILIALE (cocher la mention utile)

☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf(veuve) ☐ Pacsé(e) ☐ Vie maritale
☐ Célibataire ☐ Garde alternée

RESPONSABLE LÉGAL A CONTACTER EN PRIORITÉ*	AUTRE RESPONSABLE LÉGAL*
Préciser s'il s'agit : ☐ du père ☐ de la mère ☐ du tuteur ☐ autre	Préciser s'il s'agit : ☐ du père ☐ de la mère ☐ du tuteur ☐ autre
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Date de naissance :	Date de naissance :
Code postal et Ville :	Code postal et Ville :
Tél domicile :	Tél domicile :
Tél travail :	Tél travail :
Tél portable :	Tél portable :
Email :	Email :

JUSTIFICATIFS A JOINDRE A CETTE DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION

Un justificatif de l'autorité parentale :

- ☐ copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant justifiant de l'autorité parentale
- ☐ en cas de divorce : copie du jugement déterminant l'autorité parentale et les modalités de garde et de résidence de l'enfant
- ☐ en cas de séparation sans jugement ou d'instance de divorce : attestation des deux parents justifiant de leur accord conjoint pour cette inscription et la pièce d'identité de chacun d'entre eux.

Un justificatif de domicile :

- ☐ la copie d'une facture de moins de 3 mois (eau, électricité, gaz, téléphone fixe) ou quittance de loyer
- ☐ en cas d'hébergement de la famille ou de l'enfant chez un tiers : une attestation sur l'honneur remplie et signée par l'hébergeant, une copie de sa pièce d'identité, ainsi qu'une copie de son justificatif de domicile (parmi l'une des pièces ci-dessus définies)

Un certificat de radiation (si l'enfant a déjà été scolarisé dans une autre école)

La copie du carnet de santé (ou une attestation médicale de vaccination)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR*

Je soussigné(e)..... atteste sur l'honneur :

- ☐ que j'exerce l'autorité parentale sur l'enfant dont je demande la pré-inscription scolaire
- ☐ que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité, et m'engage à signaler tout changement de situation ou de coordonnées

A....., le..... Signature du ou des parents :

En application de l'article 441-7 code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 Euros d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts
- de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 Euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

*Cocher la mention utile

ATTENTION : EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET (rubriques du formulaire non remplies, absence de signature, absence d'une pièce justificative obligatoire....), VOTRE DEMANDE NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE.

Lors de votre pré-inscription, un certificat vous sera remis. Vous devrez ensuite, le présenter à la Direction de l'école indiquée dans ce document, pour l'admission définitive de votre enfant.